

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 969

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, après le mot :

« état»,

insérer les mots :

« et la préservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à affirmer une politique préventive et non uniquement curative. Il est important que la commission communale d'aménagement foncier puisse également prévenir des atteintes aux continuités écologiques et donc préserver, en premier lieu, l'existant.